



AVRIL 2025

Procès-Verbal du conseil municipal

Séance du 3 avril 2025

DATE DE CONVOCATION

27 mars 2025

DATE D’AFFICHAGE

7 avril 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS**EN EXERCICE : 15****PRÉSENTS : 11****VOTANTS : 15****Assistaient à la réunion :**

Jean-Luc LEFEBVRE, Alain FOURNIER, Anne-Sophie MOREAU, Dominique REMY, Christelle VANHERSECKE, Perrine PANAROTTO, Stéphane VITIGE, Marie-Christine POLLET, Jean-Gabriel DEPINYOY, Isabelle ROBION, Brigitte COLLET

Excusés :

Michel DEMEURE donne pouvoir à Jean-Luc LEFEBVRE, Laurent SCHOLART donne pouvoir à Dominique REMY, Marianne KERRICH donne pouvoir à Alain FOURNIER, Nicole DEWAILLY donne pouvoir à Brigitte COLLET.

Secrétaire de séance :

Jean-Gabriel DEPINYOY

1 Compte-rendu du Conseil Municipal

1.1 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 06 MARS 2025

Monsieur le Maire sollicite l’avis des conseillers sur ce compte-rendu qui a été adressé peu après la réunion.

Avis du Conseil Municipal : Favorable à l’unanimité.

1.2 APPLICATION DES DECISIONS

Monsieur le Maire informe le conseil que toutes les délibérations ont été envoyées au contrôle de légalité de la préfecture.

2 Délégation finance et administration

2.1 RESULTATS 2024 ET BUDGET 2025 DE LA COMMUNE**2.1.1 Compte administratif 2024 (pour avis).**

Monsieur le Maire se retire de la salle du conseil municipal, Monsieur FOURNIER Alain présente le compte administratif 2024 qui s’établit comme suit :

✓ Section de fonctionnement

Dépenses : 874 530,80€

Recettes : 992 384,00€

D’où un excédent de : 117 853,20€

✓ Section d’investissement

Dépenses : 156 741,95€

Recettes : 404 653,93€

D’où un excédent de : 247 911,98€

Le résultat total des sections pour l’année 2024 est donc d’un excédent de 365 765,18€.

Avis du conseil municipal : Favorable à l’unanimité

2.1.2 Compte de gestion 2024 (pour avis).

Monsieur FOURNIER Alain présente le compte de gestion 2024 :

- ✓ Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l’exercice 2024,
- ✓ Après s’être assuré que le comptable du trésor ait bien repris dans ses écritures des montants identiques à ceux du Compte administratif 2024, tant en titres qu’en mandats,
- ✓ Après s’être assuré que les soldes d’exécution des sections de fonctionnement et d’investissement sont identiques au Compte administratif,

Dans ce Procès-Verbal

1	COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL	1
2	DELEGATION FINANCE ET ADMINISTRATION	1
3	DELEGATION ACTION SOCIALE	4
4	INTERCOMMUNALITE	4

✓ Après avoir entendu l'adjoint aux finances certifiant l'identité des opérations,

Délibération faite, le conseil Municipal, déclare à l'unanimité que le compte de Gestion dressé par le receveur pour l'exercice 2024 n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

2.1.3 Résultats 2024 (pour avis).

Monsieur FOURNIER Alain 1^{er} adjoint, présente le bilan sur la situation financière 2024. Il commente les chiffres suivants :

	Recettes	Dépenses	Résultat
Fonctionnement	992 384,00€	874 530,80€	117 853,20€
Investissement	404 653,93€	156 741,95€	247 911,98€

Après en avoir délibéré, avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité.

2.1.4 Affectation du résultat (pour avis).

Monsieur FOURNIER Alain 1^{er} adjoint propose d'affecter 120 000€ en réserve d'investissement.

Après en avoir délibéré, avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité.

2.1.5 Détermination des taux d'imposition 2025 (pour avis).

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter la stabilité des taux d'imposition pour 2025 c'est-à-dire :

	Taux 2025
Taxe foncière sur les Propriétés bâties	45,76%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	66,78%
Taxe d'habitation	17.69%

Avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité

2.1.6 Budget primitif 2025 (pour avis).

Monsieur Alain FOURNIER, Adjoint aux finances, présente le budget primitif 2025 suivant :

Section fonctionnement : 1 175 417,50€

Section investissement : 1 136 646,64€

Avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité

2.2 PARTICIPATION FINANCIERE A L'OPERATION DE LA PEVELE CAREMBAULT RELATIVE AUX VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE (POUR AVIS).

Monsieur le Maire rappelle aux élus les conditions de participation de la Pévèle Carembault sur l'opération d'aide à l'achat d'un vélo électrique lancée en 2019, le Conseil communautaire a décidé le 19 décembre 2024 de renouveler une nouvelle fois l'opération d'aide à l'achat d'un vélo électrique destinée aux habitants de notre territoire. Cette année le dispositif démarre le 3 mars 2025 jusqu'à épuisement des crédits alloués.

Le dispositif mis en place les années précédentes est globalement reconduit avec quelques ajustements :

La commune participe financièrement pour l'achat d'un vélo électrique (neuf ou d'occasion) ou d'un kit de transformation...

- L'offre est réservée aux habitants de Pévèle Carembault âgés de + de 18 ans.
- La subvention peut être octroyée pour l'électrification d'un vélo classique, avec un matériel neuf, conforme à la réglementation en vigueur
- Le montant de l'aide communautaire est plafonné à :
 - 200 euros, dans le cadre d'un achat d'un vélo à assistance électrique neuf ;
 - 50% du prix d'achat, dans le cadre de l'achat d'un dispositif d'électrification standard homologué ou d'un vélo à assistance électrique reconditionné vendu par un professionnel, plafonné à 200 euros.
- Le demandeur fait sa demande accompagnée d'un devis et des différents justificatifs.
- Les subventions seront attribuées aux demandes recevables, dans l'ordre d'enregistrement des dossiers
- Le versement de la subvention interviendra dans les meilleurs délais, à compter de la réception de l'ensemble des pièces justificatives demandées.
- L'achat du vélo doit être postérieur à la date du démarrage de l'opération (3 mars 2025)
- Afin de réduire son impact environnemental, la démarche sera comme chaque année entièrement dématérialisée via le site <https://demarches.pevelecarembault.fr/>

Compte tenu de ces éléments Monsieur le Maire propose au conseil :

- ✓ de compléter l'offre de la Communauté de Communes à hauteur de 50€ pour l'acquisition des vélos et à hauteur de 50% de la participation de la CCPC pour les kits de transformation avec un minimum de 20€ et un maximum de 50€
- ✓ d'appliquer le règlement de la CCPC
- ✓ de l'autoriser à signer tout document afférent à cette offre
- ✓ d'appliquer cette décision à compter du 07 avril 2025.

Avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité

2.3 CONVENTION AVEC LES JEUNES POUSSES (POUR AVIS)

Monsieur Le Maire donne lecture du projet de convention liant la commune et l'association les jeunes pousses pour l'année 2025 et précise que la subvention allouée est de 20 000 euros.

Avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité

2.4 SUBVENTION A LA COOPERATIVE SCOLAIRE POUR LE VOYAGE DE CLASSE (POUR AVIS)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande de subvention faite par l'Association OCCE de l'Ecole Pablo Picasso (représentée par la directrice de l'Ecole) pour l'organisation d'un séjour en classe de mer du 19 au 23 mai 2025.

Montant de la demande de subvention : 2400 €

Cette subvention communale permettrait de moduler le prix des séjours en fonction du coefficient familial des familles et ainsi permettre l'accès de ce séjour à tous les élèves.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal pour le versement de cette subvention et l'autoriser à signer tout document afférent à ce dossier.

Avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité

2.5 DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DES AMENDES DE POLICE (POUR AVIS).

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande de subvention de 4 266.75€ HT représentant 75 % des travaux d'un montant total de 5 689.00€ HT.

Ces travaux concernent l'installation d'une double écluse en agglomération en lien avec la sécurité Rue de France

Monsieur le Maire sollicite donc le conseil municipal pour l'autoriser à faire cette demande de subvention d'un montant de 4 266.75€ (quatre mil deux cent soixante six euros et soixante-quinze centimes) et à signer tout document afférent à ce dossier.

Avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité

Voyage de classe : la commune subventionne à hauteur de 11000€ le voyage et met à disposition du personnel d'encadrement

2.6 DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE NATIONALE DU SPORT (POUR AVIS).

Monsieur le Maire rappelle aux élus notre projet de pumtrack/aire de jeux que nous souhaitons créer Allée du Bois. Ce projet a déjà été validé par le conseil et nous avons obtenu une subvention de la Région et une du département. Le coût total du projet est de 296.545 € HT et la subvention demandée à l'A.N.S est de 40% soit la somme de 118.618€ (confirmation de ces chiffres arrondis jeudi soir).

Monsieur le Maire sollicite donc le conseil municipal pour l'autoriser à faire cette demande de subvention d'un montant de 118618€ HT et à signer tout document afférent à ce dossier.

Avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité

3 Délégation Action Sociale

3.1 ORGANISATION D'UN VOYAGE AU PROFIT DES SENIORS (POUR AVIS)

Brigitte Collet, conseillère déléguée, présente aux élus un projet de voyage (Château Thierry) proposé aux seniors de Wannehain.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil sur ce voyage, dont les dépenses et recettes sont prévues dans le budget 2025, et notamment sur le principe d'une participation par personne de 66 € (soixante-six euros) pour les habitants du village et de 75€ (soixante-quinze euros) pour les autres, les chèques étant libellés à l'ordre du Trésor Public.

Avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité

4 Intercommunalité

4.1 CONVENTION AVEC LE RESEAU GRAINE DE CULTURE (POUR AVIS)

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2017, la Communauté de Communes Pévèle Carembault (C.C.P.C) a élaboré une convention de partenariat afin de formaliser les engagements réciproques des membres du réseau « Graines de Culture(s) ».

En 2021 et 2022, les communes d'ORCHIES et d'ATTICHES ont rejoint le réseau. Il y a maintenant 34 médiathèques participantes.

Le réseau ayant évolué pour atteindre un niveau dit « 3 étoiles », il convient de mettre à jour la convention, comme annexée à la présente délibération.

Avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité

*Le réseau des médiathèque
souhaite atteindre le niveau
"3 étoiles"*

La séance est levée à 22h00

Prochain conseil municipal : jeudi 15 mai à 20h